

TROILUS ANNONCE UN PLACEMENT PUBLIC FERME DE 150 MILLIONS DE DOLLARS

NON DESTINÉ À LA DIFFUSION AUX SERVICES DE FILS DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI À LA DISTRIBUTION AUX ÉTATS-UNIS

Montréal (Québec), le 5 novembre 2025 – Troilus Gold Corp. (« Troilus » ou la « Société ») (TSX : TLG ; OTCQX : CHXMF ; FSE : CM5R) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec Marchés des capitaux Desjardins, Cormark Securities Inc. et Haywood Securities Inc. (collectivement, les « co-chefs de file ») agissant pour leur propre compte et au nom d'un syndicat de preneurs fermes (collectivement, avec les co-chefs de file, les « preneur-e-s fermes »), en vertu de laquelle ces derniers ont convenu d'acheter, dans le cadre d'un placement public ferme, 116 280 000 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires »), au prix de 1,29 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total d'environ 150 millions de dollars (le « placement »).

La Société a également accordé aux preneurs fermes une option de surallocation leur permettant d'acheter, au prix de l'offre, jusqu'à 15 % additionnel du placement, exerçable dans les 30 jours suivant la clôture du placement (l'« option de surallocation »).

Le produit net tiré de la vente des actions ordinaires sera utilisé par la Société pour financer les activités de pré-développement continues de son projet cuprifère et aurifère Troilus (le « projet »), pour le remboursement de dettes, ainsi que pour les besoins généraux de fonds de roulement et fins corporatives générales.

Alors que Troilus fait progresser le projet vers une décision de construction, la Société a accéléré ses travaux sur tous les fronts, passant de la phase de faisabilité à celle de développement :

Financement du projet:

- Lettres d'intérêt totalisant 1,3 milliard \$ US en soutien indicatif de la part d'agences de crédit à l'exportation (ECA) internationales (voir communiqué du [21 novembre 2024](#)).
- Mise en place d'un mandat de financement par emprunt de 700 millions \$ US, dirigé par un syndicat de prêteurs internationaux et soutenu par des ECA européennes (voir communiqué du [13 mars 2025](#)).
- Ententes indicatives d'achat à long terme conclues avec Aurubis AG et Boliden AB, deux des principaux affineurs européens (voir communiqués du [10 juillet 2025](#) et du [26 août 2025](#)).

Permis:

- Dépôt de l'étude d'impact environnemental et social en juin 2025 auprès des autorités réglementaires provinciales et fédérales, représentant l'aboutissement de plus de cinq années d'études environnementales et de consultations approfondies auprès des collectivités locales et autochtones (voir communiqué du [25 juin 2025](#)).

Ingénierie :

- L'ingénierie de base a dépassé 85 % d'avancement, sous la direction de BBA Inc. À Montréal, et est en voie de transition fluide vers l'exécution détaillée en vue d'une décision de construction en 2026 (voir communiqué du 15 octobre 2025).

La Société continue d'évaluer des options de financement par redevance ou flux ainsi que d'autres financements soutenus par des fournisseurs, avec un achèvement ciblé au début 2026. La vérification diligente finale pour le financement par dette précédemment annoncé se poursuit et vise également une conclusion au début 2026.

Le placement sera effectué au moyen d'un supplément de prospectus (le « supplément ») au prospectus de base simplifié de la Société daté du 30 avril 2025 (le « prospectus de base »). Le supplément devrait être déposé au plus tard le 7 novembre 2025 auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières de toutes les provinces et territoires du Canada. Une partie des titres pourra être revendue aux États-Unis conformément à une dispense d'enregistrement prévue par la Securities Act of 1933 des États-Unis, telle que modifiée (la « Loi de 1933 »), ainsi que dans d'autres territoires convenus entre la Société et les preneurs fermes, pourvu qu'aucun dépôt de prospectus ou document équivalent ne soit requis dans ces territoires et que la Société ne devienne pas assujettie à des obligations d'information continue dans ces juridictions. Le prospectus de base et, une fois déposé, le supplément seront disponibles sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et contiendront des renseignements détaillés importants concernant le placement.

Des copies électroniques ou papier du prospectus de base, du supplément (une fois déposé) et de toute modification apportée à ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Marchés des capitaux Desjardins, au 25, rue York, 10^e étage, Toronto, Ontario, M5J 2V5, à l'attention de l'équipe Actions et marchés financiers, ou par courriel à ecm@desjardins.com.

La clôture du placement est prévue vers le 14 novembre 2025, sous réserve des conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention de toutes les approbations requises, notamment celle de la Bourse de Toronto (TSX).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente de titres dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la Loi de 1933, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis sans enregistrement ou en vertu d'une exemption applicable à cette exigence d'enregistrement.

À propos de Troilus Gold Corp.

Troilus Gold Corp. est une société minière canadienne en phase de développement axée sur la remise en production systématique de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus. Le projet Troilus est situé dans une région minière de premier ordre au Québec (Canada), où la Société détient une position foncière importante totalisant 435 km² dans la ceinture de roches vertes de Frôtet-Evans. Une étude de faisabilité complétée en mai 2024 appuie une exploitation à ciel ouvert à grande échelle de 50 000 tonnes par jour sur 22 ans, positionnant Troilus comme un projet phare en Amérique du Nord.

Renseignements :

Caroline Arsenault
Vice-présidente, communications corporatives
+1 (647) 276-0050
info@troilusgold.com

Mise en garde concernant les déclarations prospectives et les informations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant la clôture du placement, le moment de la clôture du placement et du dépôt du supplément, l'utilisation du produit du placement, l'obtention des approbations réglementaires, l'exercice de l'option de surallocation accordée aux preneurs fermes et la probabilité que la Société soit en mesure de négocier une convention d'achat à long terme définitive selon les modalités et le calendrier indiqués ou autrement, la probabilité que des engagements de financement contraignants suivent selon le calendrier prévu ou non, la probabilité que les agences de crédit à l'exportation (ECA) fournissent un financement et des garanties, les progrès vers un ensemble de financement complet pour la construction, la capacité prévue du projet, les plans de développement visant à faire progresser le projet vers la construction, l'incidence de la vérification diligente sur la structuration d'un financement par emprunt définitif pour le projet, la probabilité de structurer un tel financement par emprunt avec clôture financière selon le calendrier indiqué ou autrement, la structuration, l'identification et la mobilisation de participants potentiels au financement, le potentiel de développement et le calendrier du projet, le mandat de BBA et les progrès vers son achèvement pour la Société, ainsi que la probabilité que ce mandat progresse selon le calendrier et le budget prévus et qu'il aboutisse à une décision de construction dans les délais prévus ou autrement, les résultats futurs des activités, le rendement et les réalisations de la Société.

Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes se révéleront exactes. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par l'utilisation de termes tels que « croire », « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « postuler » et d'autres expressions similaires, ou encore par des déclarations qui, par leur nature, se rapportent à des événements futurs. La Société met en garde les investisseurs contre le fait que toute déclaration prospective faite par la Société ne constitue pas une garantie de résultats ou de rendement futurs, et que les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives en raison de divers facteurs et risques, y compris les incertitudes liées à l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires pour compléter le placement, les incertitudes liées à l'économie mondiale, les fluctuations du marché, la discrétion de la Société quant à l'utilisation du produit mentionnée ci-dessus, l'exercice éventuel des droits de résiliation par les contreparties en vertu des conventions applicables, l'incapacité de la Société (i) d'obtenir les permis, consentements ou autorisations nécessaires à ses activités, (ii) de produire des minéraux à partir de ses propriétés avec succès ou de manière rentable, (iii) de poursuivre sa croissance projetée, et (iv) de réunir le capital nécessaire ou de mettre pleinement en œuvre ses stratégies commerciales, ainsi que d'autres risques identifiés dans les documents d'information déposés sur le site www.sedarplus.ca. Ce communiqué de presse ne constitue pas, et ne doit en aucun cas être interprété comme, une offre ou une recommandation d'achat ou de vente de titres au Canada ou aux États-Unis.

Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne constituent pas des garanties de rendement futur et les événements, résultats et/ou développements réels peuvent différer de manière importante de ceux exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Les lecteurs ne devraient pas accorder une

confiance induite aux déclarations prospectives de la Société. La Société ne s'engage pas à mettre à jour toute déclaration prospective pouvant être faite de temps à autre par elle ou en son nom, sauf en conformité avec et tel qu'exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.